



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS - RHIN
COMMUNE DE NATZWILLER
67130

Téléphone et télécopie 03 88 97 02 44
E. mail : natzwiller.mairie@wanadoo.fr
Site internet : natzwiller.com



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2024 à 20H

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte rendu de la séance du 5 juillet 2024
 - 2- Informations
 - 3- Subventions
 - 4- Remboursement assurance groupama - sinistre
 - 5 – Concession de captage d'eau- commune de Barembach
 - 6- tarifs
 - 7- Convention association « bien vivre à Natz »
 - 8- Convention association « retraite et Loisirs »
 - 9- Rapport des commissions
 - 10 -Divers (devis gouttières églises- coût piscine)
-

Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12
Exprimés : 14

Etaient présents à la séance du 20 septembre 2024 sous la présidence de M. André WOOCK, Maire :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Présents : André WOOCK, Murielle LANGNER, François WOOCK, Christian FIRMERY, FELDER Jean-Pierre, Jean-Joseph REMY, Alain CUNY, Christophe HAZEMANN, Augustin STEINER, Alice FELDER, Pauline DUBRUNFAUT, Laura KUNTZ

Absents :

Nicolas AMANN a donné procuration à Alain CUNY
Virginie SCHAFFROTH a donné procuration à Pauline DUBRUNFAUT
Eric MENAULT

Le conseil municipal a désigné
Mme Clarisse EPP, attachée - secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de la présente séance.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 24 mai 2024 et du 5 juillet 2024

2- Informations

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux

- des dernières demandes de DP
- des dernières décisions prises lors de la dernière réunion de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche
- De la signature du devis de l'entreprise SIGRIST pour le changement de lampadaire rue Principale près de l'Hôtel restaurant METZGER
- Du projet de changement des fenêtres et portes, des demandes de subventions seront sollicitées.
- Des devis concernant le changement des gouttières à l'église
- De la proposition de l'entreprise ARCANE de faire un abri bus au croisement de la rue Principale et de la Haute Goutte et de prendre en charge la pose et le taillage, la commune se chargera de payer le bois nécessaire aux travaux.

3- Objet : subvention syndicat et association des récoltants familiaux de fruits et Producteurs de jus de pommes et eau de vie naturelle de la Haute vallée de la bruche.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De verser une subvention de 150 € au syndicat et association des récoltants familiaux de fruits et Producteurs de jus de pommes et eau de vie naturelle de la Haute vallée de la bruche.

Objet : demande de subvention ASN – club house

Le conseil municipal décide d'accorder à l'unanimité une subvention d'un montant de 400 euros à l'Association Sportive Natzwiller afin de participer aux frais d'achat de la peinture pour les murs extérieurs du club house.

4- Objet : remboursement GROUPAMA- dommage électrique réservoir STRUTHOF (budget eau)

Suite au dommage électrique survenu le 18 mai 2024 au réservoir du Struthof, une déclaration de sinistre a été faite à l'assurance groupama.

Pour des raisons de sécurité, les travaux ont dû être réalisés au plus vite par l'entreprise BELL'EAU CAPTAGE ET NEUTRALISATION.

La facture totale s'élève à 4031.10 euros TTC, les éléments concernés par ce dommage s'élèvent à 2745.40 euros TTC.

L'assurance Groupama a pris en charge un remboursement de 2464.40 euros (montant de la facture 2745.40 moins 281 euros de franchise)

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'accepter le chèque d'un montant de 2464.40 euros en règlement du solde de ce sinistre.

5- Objet : concession de captage d'eau forêt de Natzwiller, accordée à la commune de Barembach

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet de renouvellement de la concession d'un captage d'eau, réservoir et canalisations en parcelle 29 de la forêt communale de Natzwiller (parcelle cadastrale 1 - section 9 territoire de la commune de Natzwiller), au profit de la commune de Barembach pour une durée de 9 années, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2033.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les dispositions de cette concession
- Autorise le Maire à signer la convention entre la commune de Barembach et la commune de Natzwiller

6- Objet : Révision des tarifs 2025

Tarifs de la salle des fêtes

- Mariages, fêtes familiales, fêtes de classe pour les habitants des communes, militaires, associations à partir de la 3^{ème} manifestation 250 €
- Fêtes familiales, banquets, mariages, sociétés extérieures et personnes extérieures du village 500 €

Un supplément pour le chauffage de 75 euros sera appliqué à ces tarifs pendant la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 et du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025.

- Apéritifs, location de courte durée en semaine 100 €

Tarifs de location de terrain communal 2025

Les tarifs de la location de terrain communal seront de :

- Madame FELDER Annette (deux terrains communaux) 110 € par an
- Monsieur TROTZIER Sylvain (un terrain communal) 55 € par an
- Mme et Mr STAMM (un terrain communal) 55 € par an

Droit de place 2025

Tarif du droit de place	40 €
Droit de place de courte durée maximum 4 heures	10 €

Tarif conteneurs 2025

Le tarif concernant la vente des conteneurs est de :

- 35 € TTC pour un conteneur de 120 litres
- 42 € TTC pour un conteneur de 240 litres

Tarif photocopies 2025

Le tarif concernant les photocopies est fixé à 0.30 € la photocopie pour les particuliers et gratuit pour les associations.

Tarif horaire appliqué pour travaux 2025

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs horaires concernant les travaux d'urgence nécessitant l'intervention de l'ouvrier communal, à savoir :

- tarif horaire ouvrier : 50 TTC euros l'heure
- tarif horaire avec UNIMOG : 100 TTC euros l'heure

Pas de rapport des commissions.

7- Objet : Association « bien vivre à Natz » - mise à disposition salle

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'association « bien vivre à Natz » a aménagé la petite salle située au rez-de-chaussée de la salle des fêtes de la Rothaine à côté du ruisseau, et qu'il y a lieu d'établir une convention de mise à disposition.

Le conseil municipal à l'unanimité pour, autorise Monsieur le Maire :

- A signer la convention de mise à disposition de locaux communaux entre la commune de Natzwiller et l'association « bien vivre à Natz »

8- Objet : Association « retraite et loisirs » - mise à disposition salle

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'association « retraite et loisirs » utilise la petite salle située au rez-de-chaussée de la salle des fêtes de la Rothaine en face du local vaisselle, et qu'il y a lieu d'établir une convention de mise à disposition.

Le conseil municipal à l'unanimité pour, autorise Monsieur le Maire :

- A signer la convention de mise à disposition de locaux communaux entre la commune de Natzwiller et l'association « retraite et loisirs »

9- Rapport des commissions

Une classe verte sera organisée en mai 2025 pour un budget de 10500 euros pour une semaine à la Renardière sans aide cela représente 347 €/ enfant ;

Une réunion « référent jeunesse » devrait être organisée dans les semaines à venir.
Saint Nicolas : la commune de Wildersbach souhaite se joindre à son organisation.
Les dégâts des sangliers ont également été discutés sans pour autant trouver de solution.

Des retours concernant la propreté de la salle suite à la location des associations ont été faits. Il a été décidé que les associations continueraient à prendre la vaisselle selon besoin mais ne la rangeraient plus, cela permettra à Sandrine de vérifier l'état de la vaisselle après chaque manifestation.

10- Divers devis (gouttières église – tarif piscine)

Il a été évoqué le rattrapage du tarif de la piscine depuis 2021 qui se monte à 4003 euros. Le tarif par séance et par classe est de 130 euros ce qui fait un montant de 260 euros pour 34 élèves avec un MNS.

Les devis concernant les gouttières de l'église ont été étudiés, le conseil municipal a décidé de retenir FC COUVERTURE ZINGUERIE : gouttières en zinc pour un montant de 5748.65 euros TTC + la fourniture de l'échafaudage par l'entreprise GERARD ET FILS pour un montant de 2802.50 euros TTC soit un montant total de 8551.15 euros TTC

La prochaine réunion du conseil est prévue le 25 octobre 2024
L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 22h10.

La secrétaire de séance
Clarisse EPP



Le maire
André WOOCK

